



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 66/2024 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT LABEL « TEAM 13 » ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Vu l'intérêt d'un engagement des jeunes ou adultes auprès des associations du territoire,

APPROUVE la convention pour la mise en place d'un dispositif d'engagement des jeunes ou adultes auprès des associations du territoire sur des missions citoyennes, solidaires et environnementales et permettre ainsi à la commune de bénéficier d'un label « Team 13 ».

DIT que la présente convention prend effet à compter de sa notification, pour un an. Elle est renouvelée par tacite reconduction, chaque année, jusqu'au 29 février 2028. En cas de modification des modalités du partenariat, un avenant sera conclu entre le Département des Bouches-Du-Rhône et la Commune.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 25 juillet 2024

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 2 AOÛT 2024 et de la publication  
ou notification le 2 AOÛT 2024